

La gestion journalière d'un tel système économique

Je m'étais adjoint les services en free-lance¹ du consultant de l'Indre qui était d'abord intervenu sur le dossier du repreneur qu'il connaissait donc et avait bien étudié. Il s'était mis à son compte. Il était diplômé d'une grande école de commerce.

Il nous permit de rationaliser la gestion de production, permettant de suivre journallement la rentabilité, avec correctifs physiques par inventaires tous les mois. Ainsi, chaque mois, on pouvait établir un état financier en grande partie juste, situation qui n'avait jamais existé auparavant.

Les primes ACCRE sont remboursées à chacun sur les résultats

Nous avons appris fortuitement qu'en cas d'allocations de primes d'état, tout versements de bénéfices étaient interdits pendant cinq ans. Dans la mesure où existaient des bénéfices, il fût décidé de rembourser les comptes courants à chaque titulaire, constitués des primes d'Etat ACCRE² perçues dans les limites de ce que chacun avait touché.

Contrairement à ce qui avait été affirmé lors de la réunion de 1984 avec les services de la Préfecture, ces primes furent imposables en fonction des situations personnelles. Interrogé au sujet de cette affirmation à laquelle nous ne pouvions que croire dans la mesure où elle avait été affirmé par le secrétaire général de la Préfecture, je demandai audience au Préfet. Il me répondit avec ironie que je n'imaginai pas qu'on allait changer le code des impôts pour nous. La messe était dite : on pouvait donc raconter n'importe quoi

Le remboursement inédit des primes ACCRE prouva au moins que je n'avais pas une mentalité uniquement attiré par l'argent pour disparaître avec.

Ensuite, sur les fonds propres nous procéderions à une augmentation de capital par incorporations de réserves, portant les 50KF de capital initial à 2.500KF en conservant la même géographie du capital.

Du fait d'avoir maintenu cette entreprise en activité, elle continua de verser des salaires, de cotiser aux caisses de retraite, de payer les charges sociales, de collecter et

¹ Payé à la tâche.

² Aide aux Chômeurs Créateurs d'Entreprise : chaque personne sera remboursée par l'entreprise des 6.311€ (41.400F) moins la part restant en capital, 76€, moins les impôts .

verser la TVA, de payer des impôts sur les bénéfices et paya une taxe professionnelle annuelle conséquente, me faisant dire devant l'accueil initial reçu qu'à défaut d'hommage quelconque des instances régionales et locales, je pouvais marcher la tête haute sur les trottoirs de la ville, versant chaque année plus de 2 millions d'€ à l'URSSAF et de 45.000 à 90.000€ de TP (300 à 600KF) à la ville, à compter de 1985.

Sans mon action tant décriée et combattue, la fermeture définitive aurait eu lieu, donc l'arrêt de tout versement aux services de l'Etat, et de salaires et de cotisations diverses dont retraites au personnel, et on dit qu'un salaire sert à 6 personnes.

L'entreprise une fois remise en route ne bénéficia d'aucune promotion quelconque sur le plan local et régional et une fois en fonctionnement, au mépris du début, succéda un comportement glacial des instances régionales³ et malgré le succès incontestable de l'opération et son aspect social comportant la moitié du capital aux mains du personnel ouvrier, jamais les rapports ne furent cordiaux avec les responsables économiques d'Etat de la région et le milieu économique⁴ m'ignora et ignora l'entreprise, semblant alors considérer, après avoir soutenu que le projet était impossible, qu'il était parfaitement normal qu'elle fonctionne et si elle fonctionnait, ça ne pouvait que signifier qu'elle aurait pu marcher avec n'importe qui et que je n'y avais joué aucun rôle.

Les autres tentatives du même ordre

Pourtant, les autres tentatives locales de reprises d'entreprise du même ordre c'est à dire avec primes ACCRE, participation des salariés au capital et dirigées par un étranger à la fonction et/ou à la région s'étaient soldées par des échecs cuisants au bout de quelques mois.

Car une fois mon projet lancé et la société constituée, alors que son principe avait été hautement décrié quand je l'avais proposé, des projets locaux de même montant voire plus élevés virent le jour sans ne plus subir aucune critique. Pour la presse, le montage était devenu « classique ».

Pour réussir une juteuse opération financière il fallait faire abandonner leurs comptes courants aux actionnaires ce qui procurait un trésor de guerre, que j'avais distribué sans

³ Comparé à la véritable mise en orbite et au soutien massif par la région et l'état d'une entreprise du secteur rachetée en 1993.

⁴ Par milieu économique, j'entends les dirigeants locaux de CCI, de Conseil Régional, de Préfecture, de la Mairie, qui étaient en rapport étroit avec des industriels « choisis », comme je le constaterai plus tard.

regret au personnel et pour cela, bénéficier d'une sorte de passivité du personnel, de la passivité de l'environnement économique général et des services de l'Etat.

Deux autres montages disparurent, l'une en quelques mois, l'autre au bout de diverses pérégrinations et de changements de direction, au bout de trois ans.

Le suivi du syndicat

Dès que la société démarra concrètement, le délégué syndical, qui jusque-là passait chaque jour, cessa ses visites. On peut présenter cela du fait que sa tâche était accomplie par le redémarrage mais on ne peut écarter qu'il avait comme instruction de se protéger en cas de catastrophe imminente et ne tenait plus à être au contact de l'entreprise.

Car, je n'étais pas en odeur de sainteté et de ce que j'en appris un jour au détour d'une remarque, lors d'une conversation téléphonique de routine, par un des protagonistes du milieu syndicaliste régional, des paris étaient faits sur la date à venir de mon implosion. Certains avaient promis de m'avoir au virage⁵, on voit que l'ambiance était des plus fraîches.

Il faut sans doute considérer qu'un éternel bizutage est réservé à toute personne se lançant dans les affaires sans faire partie d'un microcosme local. En tous les cas, moi, me considérant vomi et à l'expérience de la pension, sachant que les ennemis du tout début ne changeraient jamais de comportement, je n'essayais pas d'y changer quelque chose.

« L'enjeu » sur TF1

Dans cette atmosphère d'indifférence mutuelle, j'appris un jour que la société devait participer à l'émission de François de Closets, l'Enjeu.

Une équipe de télévision vint nous filmer, et m'interviewer en situation.

Puis plus rien.

Et comme la station de radio locale qui m'avait envoyé des jeunes filles pour avoir un enregistrement sur lequel faire rebondir leur émission, sans m'inviter à faire partie du débat, le syndicat, qui visiblement était l'interlocuteur des

⁵ Ce qu'ils purent savourer 15 ans après

journalistes, se retrouva interviewé par François de Closets sur le plateau via une syndicaliste embauchée dans une des autres affaires qui durerait quelques mois et avec une autre dame, d'une entreprise de déménagement.

Et une video de mon interview passa puis François de Closets demanda à ces dames leur sentiment à mes propos.

Le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne manifestèrent ni enthousiasme ni même sympathie mais une indifférence pour ce que représentait la formule qui pourtant fonctionnait au mieux.

On leur demanda de commenter une de mes phrases : l'une soupira, l'autre plissa la bouche puis rien.

Il est vrai que j'avais une allure générale trop « parisienne » (on dit atypique) pour être accepté des ultras de la mouvance régionaliste, alors en plein démarrage après Maastricht⁶.

⁶ J'entends par là les milieux régionalistes qui après 1970 réhabilitèrent de manière larvée les grands anciens du Breiz Atao ayant plus ou moins activement collaborés avec les Nazis. Bannis après la guerre puis, alors oubliés, ils furent réintégrés dans la mouvance régionaliste qui occulta leurs comportements entre 1940 et 1944.